

PLANNING DE VACANCES A VACANCES

Identité de l'enfant				
Nom :	Prénom :	Ecole :	Classe :	Instituteur :

Période aux vacances d'Eté aux vacances de Toussaint

SEPTEMBRE						SEPTEMBRE (Suite)					
JOUR	Périscolaire du matin	Cantine*	Périscolaire du soir	ALSH du mercredi		JOUR	Périscolaire du matin	Cantine*	Périscolaire du soir	ALSH du mercredi	
				MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30					MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi						*Repas tirés du sac le Mercredi					
MARDI	01					LUNDI	28				
MERCREDI	02					MARDI	29				
JEUDI	03					MERCREDI	30				
VENDREDI	04					OCTOBRE					
LUNDI	07					JEUDI	01				
MARDI	08					VENDREDI	02				
MERCREDI	09					LUNDI	05				
JEUDI	10					MARDI	06				
VENDREDI	11					MERCREDI	07				
LUNDI	14					JEUDI	08				
MARDI	15					VENDREDI	09				
MERCREDI	16					LUNDI	12				
JEUDI	17					MARDI	13				
VENDREDI	18					MERCREDI	14				
LUNDI	21					JEUDI	15				
MARDI	22					VENDREDI	16				
MERCREDI	23					Vacances de Toussaint du Samedi 17 Octobre au Lundi 02 Novembre					
JEUDI	24										
VENDREDI	25										

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant. Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur). Aucune modification possible pendant le mois (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Document à remettre avant le :

Jeudi 27 Aout 2026*

Date :

Signature des parents :

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).